Ensemble, faisons crédit aux PME

Rapport Annuel Lendix
Année 2017

INFORMATION IMPORTANTE

Ce rapport **règlementaire concerne Lendix IFP**, régulé par l'ACPR. Il prend donc en compte le périmètre suivant, et uniquement celui-ci, avec des données en date du 31 décembre 2017 :

- Prêteurs particuliers
- Projets de PME établies en France
- Projets éligibles au financement participatif

Pour rappel, le périmètre d'activité de Lendix est plus large. Lendix est une plateforme de prêts ouverte aux **PME françaises, italiennes et espagnoles** ainsi qu'aux prêteurs **particuliers et professionnels** (institutionnels, entreprises, particuliers avertis, fonds, …).

Pour **une vision complète de nos statistiques**, prenant en compte tous les types de prêteurs et tous les types d'emprunteurs, mis à jour tous les mois, vous pouvez visiter la page suivante :

Page Statistiques

Rapport Annuel Lendix
Année 2016

Sommaire :

Chiffres clés	3
Sommes prêtées par note	3
Nombre de prêteurs	4
Répartition des prêteurs	4
Prêteurs par projet	4
Prêt moyen par projet	4
Capital restant Dû	5
Répartition des encours	5
Gouvernance de Lendix	6
Obligations Réglementaires	7
Dispositif Risque de Crédit	8

Attention :

- La plateforme Lendix a débuté ses opérations en mars 2015. Les données publiées pour 2015 correspondent donc à la période mars-décembre.

CHIFFRES CLÉS – CUMULÉS - €

	2015	2016	2017
Montant total prêté - €	1 783 712	7 378 820	12 091 740
Remboursements versés aux prêteurs - €	160 001	1 318 203	4 381 151
Intérêts versés aux prêteurs - €	29 768	225 572	713 579
Nombre de projets reçus et étudiés	5 788	19 538	42 594
Nombre de projets retenus	52	99	126

SOMMES PRÊTÉES PAR « NOTE » - €

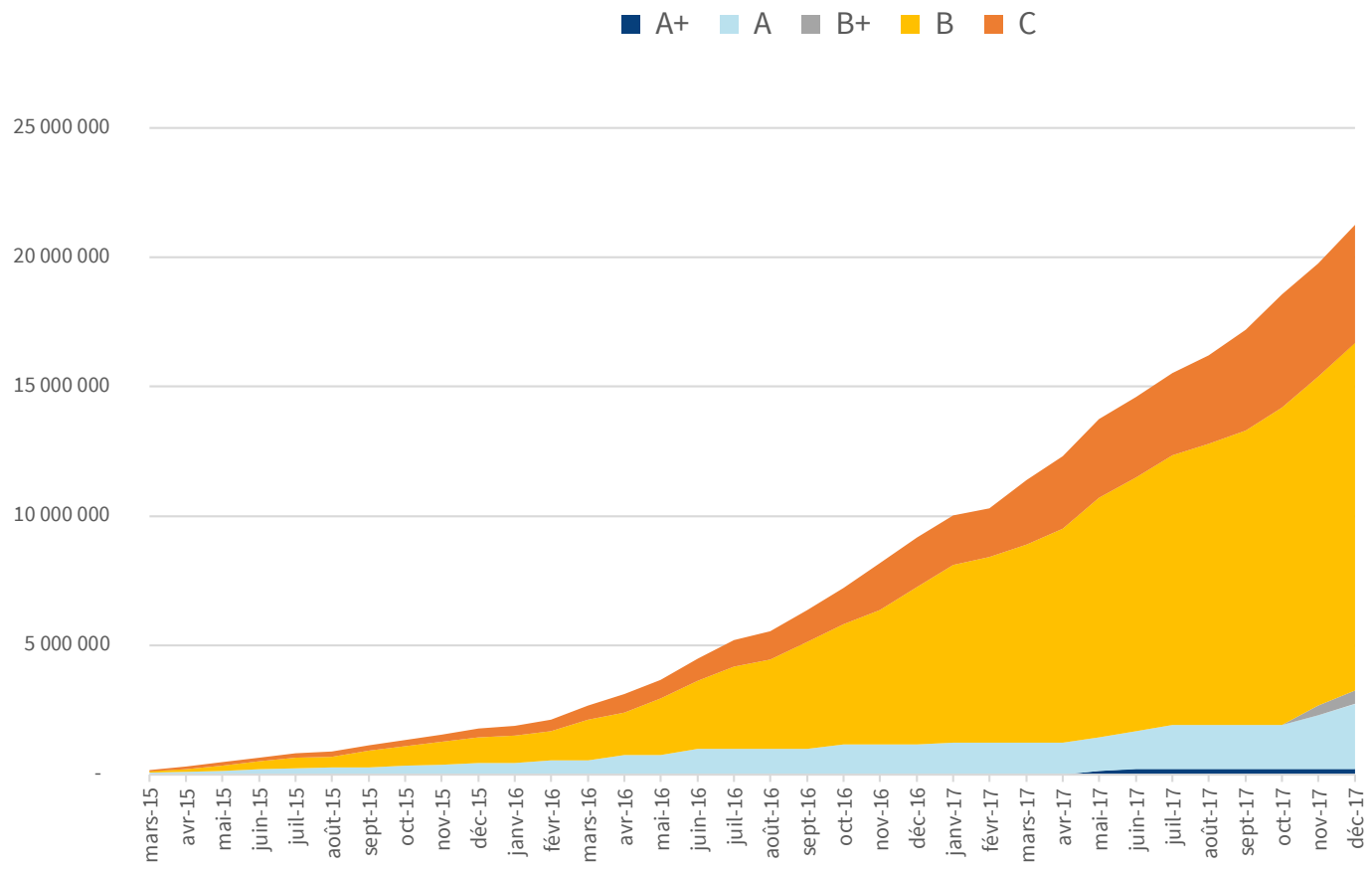

NOMBRE DE PRÊTEURS ACTIFS – CUMULÉS -

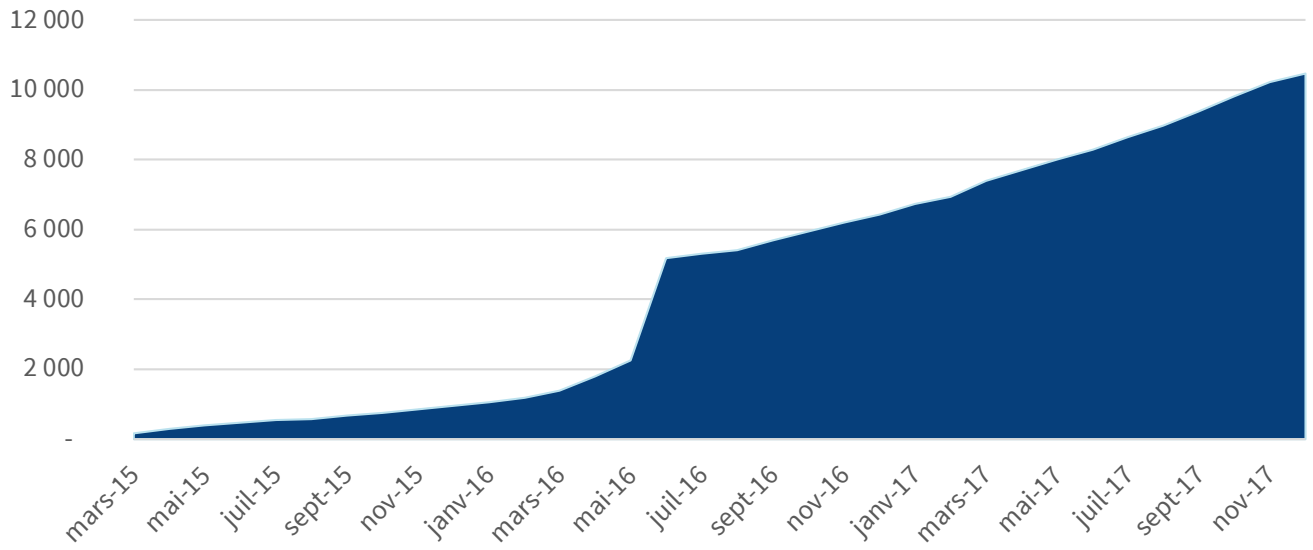

RÉPARTITION DES PRÊTEURS – 2017- %

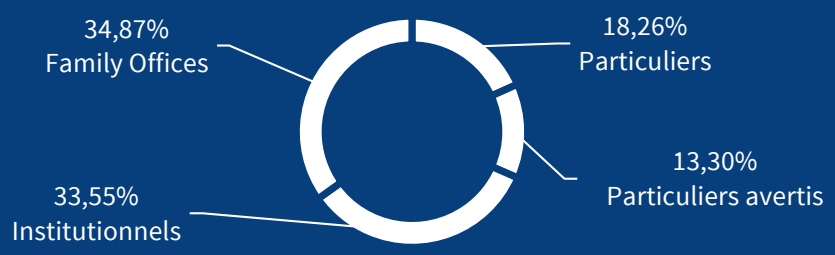

NOMBRE DE PRÊTEURS PAR PROJET -

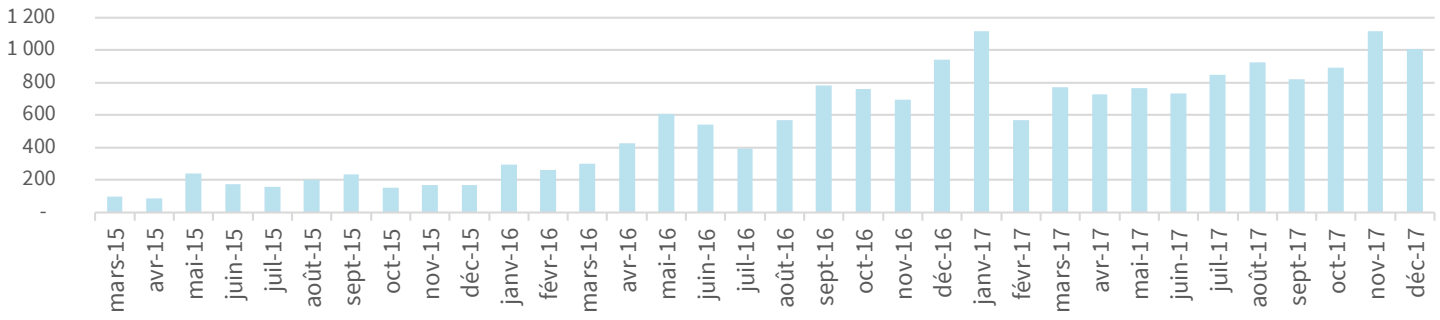

PRÊT MOYEN PAR PROJET - €

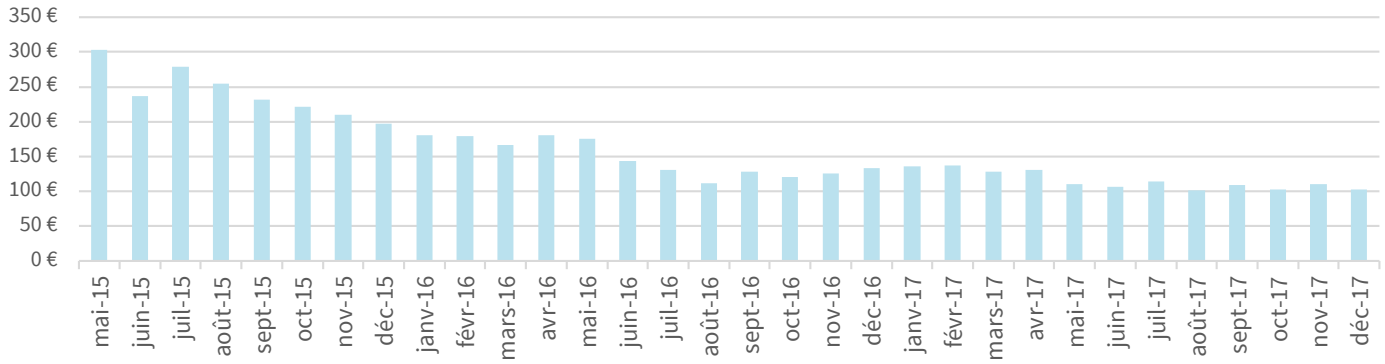

CAPITAL RESTANT DÛ – 20167

Notation des projets	Taux moyen pondéré	Capital restant dû (crd)	Taux de défaut (montant)*	Taux de défaut > 60 jours (montant)*	Taux de défaut (nombre)	Taux de défaut > 60 jours (nombre)
A	4,96%	2 003 184 €	1,71%	0,00%	3,33%	0,00%
B	6,09%	10 445 979 €	2,44%	1,90%	5,63%	4,38%
C	8,29%	3 547 335 €	3,58%	3,58%	4,41%	4,41%
Total	6,39%	15 996 498 €	2,60%	2,04%	5,04%	3,88%

* le pourcentage indiqué est net des montants recouvrés

CALCUL DU TAUX DE DÉFAUT

Le taux de défaut est calculé en utilisant la formule suivante, fixée par le décret autorisant le financement participatif :

- En montant = CRD Prêts en retard / CRD Total
- En nombre = Nombre de prêts en retard / Nombre de prêts total

Il est important de prendre en compte la totalité du capital restant dû et pas uniquement les échéances en retard pour ne pas sous estimer le risque de perte potentielle.

RÉPARTITION DES ENCOURS – 2017- %

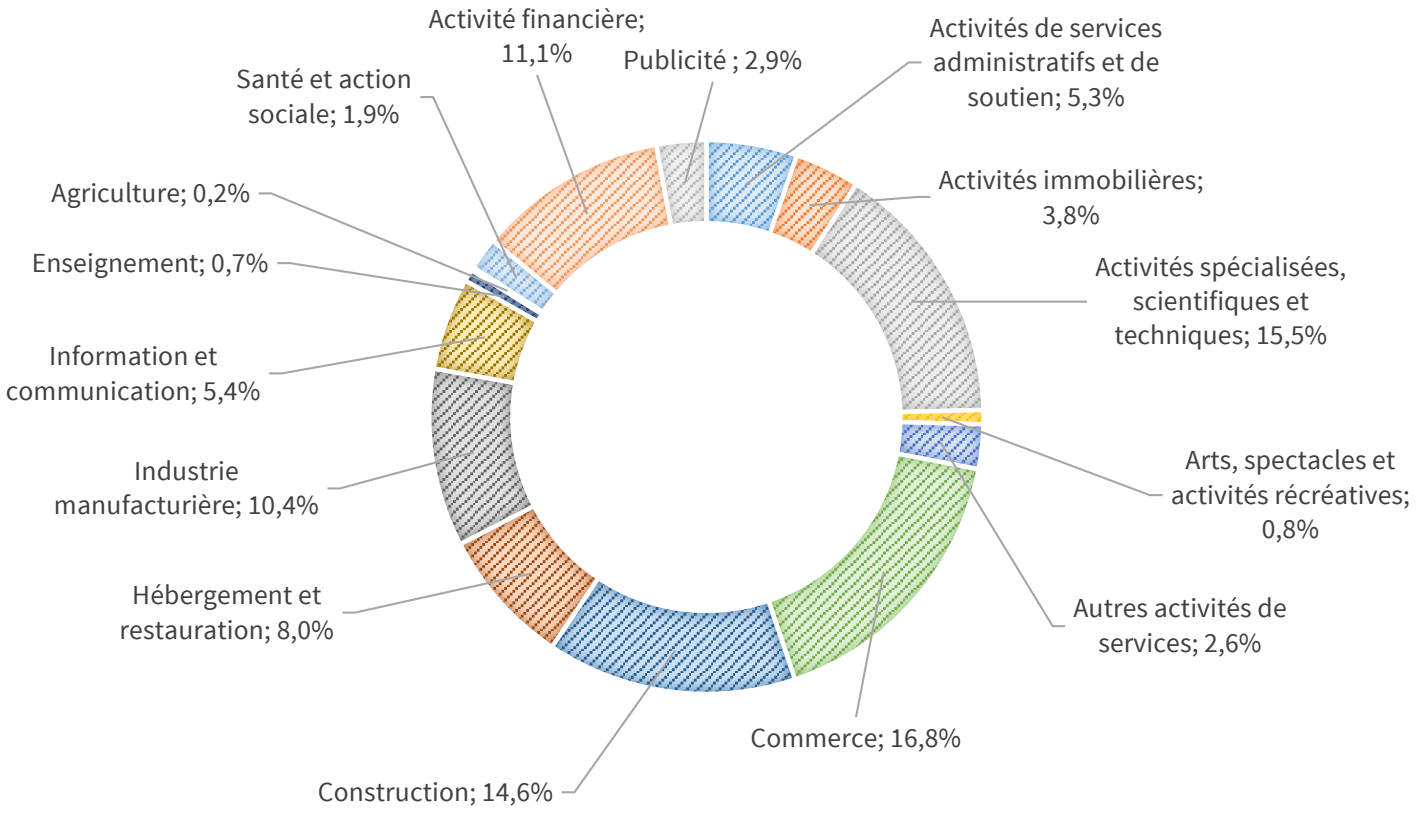

GOUVERNANCE
DE LENDIX
au 31/12/2017

Olivier Goy
Fondateur et président du directoire

Patrick de Nonneville
COO et membre du directoire

Marc Sebag
Directeur crédit et membre du directoire

Grégoire de Lestapis
CEO Lendix Espagne et membre du directoire

Xavier Anthonioz
Président du conseil de surveillance

Hélène Falchier
Membre du conseil de surveillance

Christian Gueugnier
Membre du conseil de surveillance

Philippe Collombel
Membre du conseil de surveillance

Philippe Citerne
Membre du conseil de surveillance

Pascal Oddo
Membre du conseil de surveillance

Emmanuel Russel
Membre du conseil de surveillance

OBLIGATIONS **RÉGLEMENTAIRES**

Article L548-6 du Code Monétaire et Financier

- ☑ Fournir au public, de manière lisible et compréhensible, toute information permettant d'être identifié et contacté
- ☑ Informer le public des conditions de sélection des projets et des porteurs de projet
- ☑ Publier un rapport annuel d'activité
- ☑ Fournir aux prêteurs les informations concernant les caractéristiques du projet et, le cas échéant, du prêt concerné s'agissant en particulier du taux d'intérêt applicable, du montant total du crédit, de la durée du prêt, de ses modalités et conditions de remboursement ainsi que de l'existence ou non d'une faculté de rétractation du prêteur
- ☑ Mettre en garde les prêteurs sur les risques liés au financement participatif de projet, notamment les risques de défaillance de l'emprunteur, et des porteurs de projets sur les risques d'un endettement excessif
- ☑ Mettre à disposition des prêteurs les outils permettant d'évaluer le montant du prêt envisageable compte tenu de leurs revenus et charges ainsi que les éléments pertinents leur permettant d'apprécier la viabilité économique du projet, en particulier le plan d'affaires
- ☑ Fournir aux porteurs de projet et aux prêteurs les informations concernant la rémunération de l'intermédiaire en financement participatif ainsi que l'ensemble des frais exigés
- ☑ Fournir aux porteurs de projet et aux prêteurs un contrat type permettant de formaliser les conditions du financement dont les modalités de présentation et les mentions obligatoires sont fixées par décret en Conseil d'Etat
- ☑ Fournir aux porteurs de projet un document synthétique comportant le montant total de l'opération et, le cas échéant, le taux conventionnel, la durée du prêt, ses modalités de remboursement ainsi que son coût total
- ☑ Définir et organiser les modalités de suivi des opérations de financement et la gestion des opérations jusqu'à leur terme, y compris dans le cas où l'intermédiaire en financement participatif cesse son activité
- ☑ Un intermédiaire en financement participatif doit être en mesure de justifier à tout moment d'un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, en cas de manquement à ses obligations professionnelles, telles que définies à l'article

PROCESSUS D'ANALYSE D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

1 Analyse sous 48h

L'entreprise communique le numéro de SIREN, le montant et la durée du prêt. L'analyse est basée sur des données financières issues de bases externes (Scores & Décisions) et du fichier bancaire des entreprises (FIBEN).

2 Analyse approfondie

L'équipe crédit échange directement avec l'entreprise pour bien comprendre son projet et sa situation (activité, marché, situation financière, etc) afin de confirmer l'éligibilité de la société.

3 Notation (A, B ou C)

Cette notation permet aux prêteurs de comprendre facilement la capacité de remboursement de l'entreprise et le niveau de risque du projet à financer.

CRITÈRES DE NOTATION LENDIX

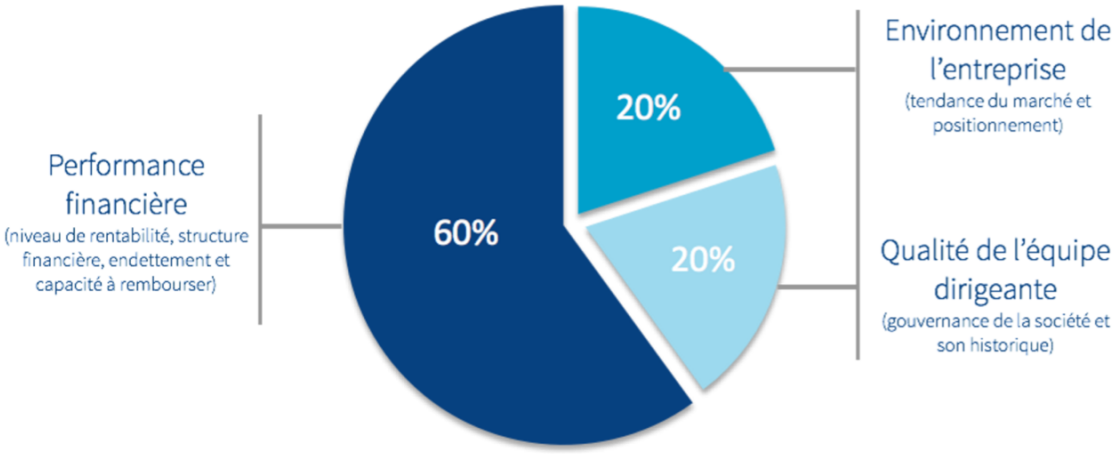

CALCUL DE LA CAPACITÉ DE REMBOURSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ OU FCCR

Le **FCCR** correspond à la rentabilité opérationnelle déduction faite de l'impôt sur les sociétés et les investissements autofinancés divisée par les charges financières et le montant des échéances annuelles de la dette. Plus le FCCR est élevé, plus la marge de sécurité est importante.
Exemple : un FCCR à 1,5 signifie que la société a un coussin de sécurité de 50% par rapport à sa capacité de remboursement.

FCCR < 1	FCCR = 1	FCCR > 1
Rentabilité insuffisante pour couvrir les charges de remboursement de dettes	Rentabilité tout juste suffisante pour couvrir les charges de remboursement de dettes	Rentabilité suffisante pour couvrir les charges de remboursement de dettes avec un coussin de sécurité
Projet refusé	Présentation en Comité de Crédit en fonction de l'historique de la société, de son pilotage et des éléments de contexte*	Présentation en Comité de Crédit en fonction des éléments de contexte**
	Présentation en Comité de Crédit	

*** Exemple :** L'organisation opérationnelle d'un groupe (remontées de cash flow à la maison mère dans le cadre d'une centralisation de la trésorerie, système de facturation centralisé avec une société de production qui fabrique pour le compte du groupe et une facturation faite par une société de commercialisation).
**** Exemple :** L'organisation financière d'un groupe (dettes enregistrées dans un holding de tête et non au niveau de notre emprunteur) ou le niveau de rentabilité intrinsèque du groupe.

CATÉGORIES DE NOTATION LENDIX

Plus la note est élevée, plus le taux du prêt est bas.

Suivez-nous

www.

www.lendix.com

@lendix

lendix.com/linkedin

lendix.com/facebook

AVERTISSEMENT : N'empruntez pas au-delà de vos capacités de remboursement. MENTIONS LÉGALES : Lendix est une marque déposée de Lendix SA. Lendix SA est une société à directoire et conseil de surveillance au capital de 214 469 euros dont le siège social est situé au 94 rue de la Victoire – 75009 Paris, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 264 174. Lendix IFP est une société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé au 94 rue de la Victoire – 75009 Paris, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 808 353 155 et enregistrée sous le numéro 15000364 en qualité d'intermédiaire en financement participatif (IFP) par l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance.